

REPUBLIQUE DU CONGO



COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale : 126
Brazzaville

**COMMUNIQUE RELATIF A LA PUBLICATION DE LA LISTE DES
ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DE MICROFINANCE ET DE PAIEMENT
AGREES ET IMMATRICULES AUPRES DU COMITE NATIONAL
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER (CNEF)**

Le Président du Comité National Économique et Financier (CNEF), Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public porte à la connaissance du public que la liste officielle des établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés au Congo et immatriculés auprès du CNEF est disponible.

Cette publication s'inscrit dans le cadre des actions entreprises pour renforcer la transparence et la protection des consommateurs des services financiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il est rappelé aux usagers et au public que seuls les établissements figurant sur cette liste sont habilités à exercer des activités de collecte de l'épargne et d'octroi de crédits sur le territoire national. Toute transaction avec des structures non agréées expose les usagers à des risques importants de perte de l'épargne et de frais usuraires ou abusifs.

La liste actualisée sera publiée dans le Journal Officiel de la République du Congo et pourra être consultée :

- sur le site officiel du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public : www.finances.gouv.cg ; et
- au Secrétariat Général du Comité National Économique et Financier (CNEF), situé à la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville.

Le Président du CNEF invite le public à la plus grande vigilance et encourage chacun à vérifier systématiquement l'immatriculation et l'agrément des établissements avant tout engagement financier.

Fait à Brazzaville, le 08 juillet 2025.

Le Président du CNEF,

